



## ATTESTATION DE DEPOT POUR CONSTITUTION DE CAPITAL SOCIAL

Nous soussignés **BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHÔNE-ALPES**, dont le Siège Social est sis à Lyon – 4, rue Eugène Deruelle – 69003 LYON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 605 520 071,

Représentée par Stéphanie DUCARRE, Directeur d'agence, certifie :

1 – qu'il a été ouvert à son agence, sous le n° 38490789974 un compte portant le libellé CPT DEPOTS CAPITAL SOC EN FORM : BARBER ART.

2 – qu'il a été remis par chèque, virement ou espèces, pour être créditée à ce compte, la somme de 1000 euros (mille euros).

Représentant la totalité des versements effectués par les souscripteurs en numéraire conformément à la liste des souscripteurs ci-dessous.

3 – une liste, figurant ci-après, comportant les noms, prénoms usuels des souscripteurs avec l'indication des sommes versées par chacun d'eux.

### LISTE DES SOUSCRIPTEURS

| Nom du souscripteur | Montant de la souscription | Nom du souscripteur | Montant de la souscription |
|---------------------|----------------------------|---------------------|----------------------------|
| M. Said HAJAM       | 1000 euros                 |                     | euros                      |
|                     | euros                      |                     | euros                      |
|                     | euros                      |                     | euros                      |
|                     | euros                      |                     | euros                      |
|                     | euros                      |                     | euros                      |
|                     | euros                      |                     | euros                      |
|                     | euros                      |                     | euros                      |
|                     | euros                      |                     | euros                      |
|                     | euros                      |                     | euros                      |
|                     | euros                      |                     | euros                      |
|                     | euros                      |                     | euros                      |
|                     | euros                      |                     | euros                      |
|                     | euros                      |                     | euros                      |
|                     | euros                      |                     | euros                      |

Les versements effectués par chèque sont pris sous réserve de bonne fin d'encaissement de ces derniers

La Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes agit ainsi à titre de simple dépositaire agréé désigné par la législation des sociétés.

Les fonds déposés resteront immobilisés dans les conditions légales et réglementaires.

Fait à VILLEFRANCHE SUR SAONE, le 4 juillet 2026  
(Signature du directeur et cachet de l'agence)

Les personnes concernées par les traitements de la Banque populaire Auvergne Rhône Alpes, responsable de traitement, bénéficient à tout moment pour les données à caractère personnel les concernant et dans les conditions prévues par la loi, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement, à la portabilité, à communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès, de retrait de leur consentement (si donné) et du droit de former une réclamation auprès de l'autorité compétente. Les modalités d'exercice de ces droits sont détaillées sur notre notice d'information sur la protection des données personnelles consultable à tout moment sur notre site internet [www.bpaura.banquepopulaire.fr](http://www.bpaura.banquepopulaire.fr) ou sur simple demande auprès de votre agence.